



25 août 2014  
N°185

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

## Un été « pourri » les conditions de travail des conducteurs IDEM

Des conducteurs épuisés, des voltigeurs lassés de voir au dernier moment leur RV déplacés, des relèves personnelles non données, des RF non attribués, explosion du nombre d'agression et d'incivilité.

Un service public non assuré, par manque d'effectif roulant et d'effectif technique, qui eux, ne peuvent assurer un 'pull' de réserve de bus en état de fonctionner.

Voilà ce qui a été le quotidien des traminots roulants cet été.

**L'insuffisance de conducteur sur Atlanta perdure depuis le début de l'année, 8 mois qu'Atlanta fonctionne en sous-effectif conducteurs.**

**Les responsables vont-ils être affectés à la conduite ?**

**Que prévoit la direction pour la rentrée de septembre pour Atlanta.**

**C'est la première année qu'Atlanta a des lignes découvertes le week-end par manque de conducteurs.**

Cet été Atlanta a pu fonctionner "tant bien que mal" grâce au renfort des conducteurs de Langlade.

**La CGT demande que la direction donne une prime exceptionnelle à ces conducteurs** qui depuis le début de l'année subissent une mutation temporaire et une gêne matérielle du fait de l'éloignement de leur lieu initial de travail.

Toutes ces dégradations des conditions de travail **sont la résultante de la dénonciation de l'accord par SUD et FO.**

La CGT a réitéré la demande d'une réunion auprès de la direction pour travailler sur les conditions de travail des conducteurs titulaires/ voltigeurs à la rentrée prochaine. La direction a été catégorique, c'est « **NON !!!** Des organisations syndicales ont utilisés le droit d'oppositions sur l'accord des conditions de travail 2014, aujourd'hui qu'elles assument ! »

Lors des DP de juillet question 14006 posée par la CGT la direction a répondu : **si l'accord 2014 n'avait pas été dénoncé, une programmation de travail/repos pour tous les conducteurs titulaires et voltigeurs aurait été réalisée, prenant en compte les périodes de congé d'été pour pouvoir attribuer un maximum de week-end de repos veille de départ en congé ...**

Ces organisations syndicales ont fait un droit d'opposition sur un accord sur les conditions de travail alors qu'elles n'amènent rien de plus aux conducteurs, ni demande de réunion, ni contre propositions, ni mouvement de grève ... **RIEN**

**Juste un droit d'opposition pour avoir le plaisir de dénoncer un accord signé par la CGT... Et tant pis pour les salariés qui vont continuer à subir !!!**

**La CGT** peut accepter les critiques, faut elles quelles soient constructives, loyales, et surtout pas entachées de mensonges et de menaces. Il est vrai qu'il est plus facile de mentir, et nous pensons que ces syndicats excellent dans cette rubrique.

Si cet accord n'avait pas été dénoncé, 82% des conducteurs auraient eut leur week-end avant départ en vacance et n'auraient pas eut besoin de perdre de l'argent pour l'avoir !

De plus Tisséo applique des avenants signés par une organisation syndicale qui n'est même pas signataire de l'accord original !!! Et tout cela sous le couvert de la direction...Y aurait il eut un petit arrangement entre amis ??? Dans quel but ? A qui profite le crime ?

La non application de l'accord dénoncé va entraîner une augmentation des moyennes des temps de travail sur les TM de septembre... la faute aux garde-fous que sont les quotas d'équipes coupés, la garantie d'équipe de file le week-end, etc... qui sont devenu caduque suite à la dénonciation de l'accord !!!

Les traminots sont fatigués, épuisés et le taux d'absentéisme est là pour le confirmer. Il est urgent d'améliorer sensiblement les conditions de travail des conducteurs avec de réelles négociations!!! **La CGT est prête à se remettre au travail dans l'intérêt des salariés.**

**La CGT demande la réouverture des négociations sur les conditions de travail, des embauches conséquentes et une augmentation salariale.**



## Tickets restaurants

Le ticket restaurant est pris en charge à 52,50 % par l'entreprise (3,41€) et il reste 47,5 % (3,09€) à la charge du salarié. Vous avez droit à un ticket restaurant par jour travaillé.

### **Vous ne bénéficiez plus de ticket restaurant quand :**

- ⇒ vous avez droit à un repas décalé
- ⇒ Quand vous déjeunez au restaurant d'entreprise

**Attention**, à compter du 1er octobre 2014 la régularisation se fera au **trimestre**. Si votre consommation de ticket restaurant est supérieur à l'acquis sur le trimestre vous devrez rembourser la part patronale le mois suivant.

**Vous ne pouvez plus**, ne pas commander pendant le trimestre et tout commander le trimestre suivant.

**Si vous ne commandez pas vos tickets restaurants avant la fin du trimestre, ceux-ci seront perdus.**

La CGT s'y oppose et a demandé en DP qu'il n'y ait pas de perte au trimestre.

**L'indemnité du repas décalé** est dû et attribué aux agents en service entre 11h30 et 14h, n'ayant pas eu de coupure au moins égale à 45 minutes.

**La CGT est favorable à l'attribution automatique, tous les mois, à chaque salarié, des tickets restaurant en fonction des droits générés.**

**Cela permettrait au salarié de ne plus avoir à calculer ses tickets restos, de ne plus se retrouver à devoir de l'argent à l'entreprise et de ne plus faire cadeau de ses tickets non pris à l'entreprise !**

## Un été chaud au métro

Une délégation technique de la CGT a été reçue par la direction le 4 juillet 2014.

L'ordre du jour était porté sur la mise en place du relevé de conclusion du 27 mars, découlant de la lutte des services techniques de Tisséo.

### Rappel des propositions de la direction :

- ⇒ Création au sein du service matériel roulant de 4 postes de technicien d'opération (3 Basso et 1 Borderouge). D'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2014, la définition de fonction sera finalisé, le processus de sélection lancé et finalisé.
- ⇒ Habilitation de 3 OP pour faire du contrôle non destructif (ressuage) avec une prime de 80 euros brut.
- ⇒ Création d'un vivier de technicien matériel roulant.
- ⇒ Un recrutement pour un vivier d'OTCM.

Suite à cette réunion et au travail de terrain des militants CGT, **ou en est on aujourd'hui ?**

### **La CGT vous livre son analyse :**

1. A ce jour la fiche de poste ainsi que le processus de sélection ne sont toujours pas sortie du carton.

Quels vont être les critères de sélection du TOP (Technicien Opération), cooptation, test tech-

nique, continuité de l'OP ?

S'il s'agit d'un concours comme la direction le laisse entendre, sachant que le calendrier n'a pas été respecté (problème de traitement des dossiers au niveau de la gestion des carrières) le temps de préparation sera trop juste.

Les ouvriers ne devront pas payer la note.

2. Le compte n'y est pas surtout si on compare la prime Cetim des bus qui est de 150 euros!

La CGT demande que la sélection du TOP soit faite avant la sélection pour le ressuage.

3. Dans le processus de sélection du technicien il était marqué qu'il fallait une note générale supérieur à 8 aux tests écrit pour prétendre continuer la sélection. Hors ceci n'a pas été respecté puisque suite aux résultats des tests nous apprenions que les notes inférieures à 8 de chaque module étaient éliminatoires.

4. Concernant les OTCM, la lutte des techniques a permis à 3 OP métro de pouvoir postuler

La suspension des travaux d'agrandissement de l'atelier de Basso serait pour des raisons budgétaires.

Pour compenser ce déficit d'investissement la direction parle d'optimisation de l'atelier.

La CGT demande des précisions sur cette « optimisation de l'atelier » afin que les salariés soient informés et puissent être consultés car ce sont eux les principaux acteurs de la maintenance des rames. A suivre.....

**Calcule ton salaire : valeur du point 9,2881**  
**Coefficient x valeur point x ancienneté = salaire**

<b>Déroulement de carrière conducteur</b>
<b>0 à 1 ans</b> Coefficient 200 + 10 pts compléments salarial
<b>1 à 5 ans</b> Coefficient 205 + 10 pts compléments salarial
<b>5 à 9 ans</b> Coefficient 208 + 10 pts compléments salarial
<b>9 ans</b> Coefficient 210 + 10 pts compléments salarial
<b>13 ans</b> Coefficient 212 + 10 pts compléments salarial
<b>18 ans</b> Coefficient 215 + 10 pts compléments salarial
<b>23 ans</b> Coefficient 220 + 10 pts compléments salarial

Echelon	Ancienneté	% Cumulés
<b>1 A</b>	Stage jusqu'à 6 mois	0
<b>1 B</b>	Stage après 6 mois	3
<b>2</b>	Après 1 ans	7
<b>3</b>	Après 3 ans	10
<b>4 A</b>	Après 5 ans	12
<b>4 B</b>	Après 7 ans et 6 mois	13
<b>5 A</b>	Après 10 ans	14
<b>5 B</b>	Après 12 ans et 6 mois	15,5
<b>6 A</b>	Après 1 ans	17
<b>6 B</b>	Après 17 ans et 6 mois	18,5
<b>7 A</b>	Après 1 ans	20
<b>7 B</b>	Après 22 ans et 6 mois	22,5
<b>8 A</b>	Après 1 ans	25
<b>8 B</b>	Après 27 ans et 6 mois	27,5
<b>9.1</b>	Après 30 ans	31
<b>9.2</b>	Après 32 ans	32
<b>10.1</b>	Après 32 ans 1/2	32
<b>10.2</b>	Après 32 ans 1/2	33

**Depuis le 1er avril 2014, un échelon supplémentaire d'ancienneté a été créé pour les non-cadres après 35 ans d'ancienneté.**

1. Echelon 11.1 : 33% de majoration du salaire de base de l'emploi occupé et 2 jours de repos annuel

2. Echelon 11.2 : 34 % de majoration du salaire de base de l'emploi occupé

Les salariés à temps partiel se verront attribuer, s'il optent pour l'échelon 11.1, 2 jours de repos au prorata de leur temps de travail.



**TOULOUSE**  
transports urbains

*la*  
**cgt**

régie tisseo

[www.cgt-tu-toulouse.fr](http://www.cgt-tu-toulouse.fr)

***Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.***

***Bulletin de contact et de syndicalisation***

Nom : .....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Date d'entrée..... qualification.....

Bulletin à transmettre à Cgt-Transports Urbains Toulousain  
4 rue Paul Mesplé 31081 Toulouse Cedex  
tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96  
Email [cgt.tisseo@laposte.net](mailto:cgt.tisseo@laposte.net) - Site Internet : [www.cgt-tu-toulouse.fr](http://www.cgt-tu-toulouse.fr)

**Je souhaite :**

me syndiquer

prendre contact

**SE SYNDIQUER CGT C'EST VITAL**

# Compte rendu de la réunion des délégués du Personnel

Faites confiance à tous les élus CGT pour défendre vos intérêts et faire respecter vos droits. Si vous souhaitez vous aussi prendre la parole n'hésitez pas à vous rapprocher d'un de nos militants CGT ou déposer votre question dans la boîte à lettre CGT.

**Voici les réponses apportées par la direction à des questions CGT le 24 juillet 2014 :**

<b>Tickets restaurant</b>	La CGT vous demande de continuer les bons de commande papier pour les tickets restaurant et ce pour des raisons évidentes de commodités et de praticité. <u>La direction répond</u> que les formats papiers seront disponibles le jour des distributions. <b>La CGT considère</b> que le format papier doit rester un moyen disponible pour ceux qui souhaitent l'utiliser en complément des commandes par intranet...quand les bornes intranet fonctionnent !	<b>pas été dénoncé, une programmation repos travail pour TOUS les conducteurs titulaires et voltigeurs aurait été réalisée, prenant en compte les périodes de congés d'été pour pouvoir attribuer un maximum de weekend de repos veille de départ en congés.</b> <b>La CGT pense</b> que SUD-FO aurait dû réfléchir et mesurer qu'en exerçant un droit d'opposition sur l'accord 2014, ils déclencheraient un mécontentement !!! Aujourd'hui, nous aurions pu continuer à améliorer cet accord, tous ensemble...
<b>Véhicules de service</b>	La CGT vous demande combien de véhicules de service allez-vous acheter. La CGT demande que ces véhicules soient équipés de climatisation comme vous vous y êtes engagés en CHSCT. <u>La direction répond</u> que tous les véhicules de service en seront équipés ! A VOIR !!!	<b>Quotas RF</b> La CGT vous demande d'augmenter les quotas de RF pour les conducteurs et notamment pour l'été, période qui pose d'énorme problème . <u>La direction répond</u> que les RF ont été augmentés sur Colomiers et qu'aucune nouvelle proposition n'est prévue pour le moment. <b>La CGT considère</b> que les effectifs ont augmentés ces dernières années mais que les RF n'ont pas suivis la même évolution.
<b>Départ retraite des OP</b>	La CGT vous demande de remplacer les départs à la retraite des OP de l'équipe de jour du CML. <u>La direction répond</u> que les recrutements sont en cours et seront répartis par centre !!	<b>Embauche conducteurs</b> La CGT vous demande l'embauche suffisante de conducteurs receveur pour améliorer les conditions de travail et permettre une couverture du réseau optimale et non de continuer à gérer un sous-effectif permanent synonyme de découverte du réseau et d'aggravation des conditions de travail. <u>La direction répond</u> : <b>SILENCE</b> <b>La CGT considère</b> que la direction gère un sous-effectif chronique et que les embauches sont insuffisantes. Pas de réserve, un taux de découverte du réseau préoccupant ces derniers mois et <b>TOUS LES RF SONT REFUSES</b> contrairement à une époque. Il est vrai que « Monsieur BODIN » considère les conducteurs de réserves comme des improductifs...mais à une certaine époque l'effectif permettait TOUS LES JOURS d'attribuer des RF, des relèves personnelles et l'absentéisme sous toute forme était acceptable contrairement aujourd'hui...
<b>Négociations des CT des CR</b>	La CGT vous demande quand comptez-vous ouvrir les négociations pour l'amélioration des conditions de travail des conducteurs ? <u>La direction répond</u> que cela n'est pas prévu, priorité à l'ouverture de Colomiers et de la ligne Envol. <b>Elle rappelle que des négociations avaient abouti à la signature d'un accord en début d'année, ce dernier n'ayant pu être appliqué suite au droit d'opposition exercé par le syndicat SUD et FO.</b> (voir page 1)	<b>Navette Balma</b> La CGT réitère la demande d'une navette personnelle pour BGR. <u>La direction répond</u> qu'il n'apparaît pas à ce jour un besoin pour la mise en service de cette navette. <b>Pour la CGT</b> , BGR est le seul kiosque ne possédant pas de navette et les équipes ne font pas toutes dépôt/dépôt. <b>S'il n'y a pas de navette alors toutes les équipes en dépôt/dépôt à Balma Gramont</b> <b>La CGT</b> prendra ces responsabilités si la direction s'obstine et déposera une alarme sociale pour répondre favorablement aux revendications des conducteurs de BGR.
<b>Révisions rames Val NG 208</b>	Lors des grandes révisions des rames Val NG 208 pour quelles raisons vous obstinez-vous à mettre en concurrence les 2 dépôts de Borderouge et Basso ? Pour quelles raisons la 4ème équipe « promise » par le directeur général n'est-elle pas mise en place ? <u>Pour la direction tout semble normal</u> ! Pas de concurrence, pas de déplacement inutile entre Basso et Borderouge et pas d'équipe supplémentaire. <b>La CGT réfléchit pour déposer une alarme sociale</b> pour des moyens humains supplémentaires, une organisation de travail cohérente et refuser toute sous-traitance au métro.	
<b>WE Repos veille CA</b>	La CGT vous demande quand ouvrirez-vous des négociations pour l'attribution des week-ends de repos veille de départ en congés pour les conducteurs ? <u>La direction répond</u> que si l'accord 2014 n'avait	